
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 576 DU 03 NOVEMBRE 2021
portant approbation des statuts du Centre de Formation
pour l'Administration locale.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-541 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- sur** proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 novembre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont approuvés, tels qu'ils figurent en annexe au présent décret, les statuts du Centre de Formation pour l'Administration locale.

Article 2

La gestion comptable et financière du Centre de Formation pour l'Administration locale est assurée suivant les règles de gestion du droit privé.

Article 3

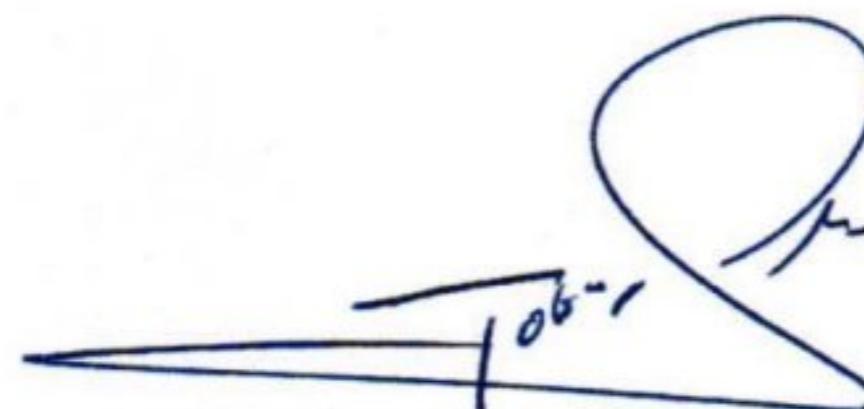
Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2011-886 du décembre 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Formation pour l'Administration locale ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 novembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de la Décentralisation et de la
Gouvernance Locale,



Raphaël Dossou AKOTEGNON

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MDGL 2 ; AUTRES MINISTÈRES 21 ; SGG 4 ; JORB 1.